

## Allocution du Président Amine Gemayel

Colloque du 17 Juin 2022

« Repenser le Liban »

\* \* \* \* \*

« Repenser le Liban » n'est pas une entreprise facile, surtout là où en est arrivée la situation dramatique du pays. Certains Libanais ont atteint le stade à se demander si le Liban serait encore viable et capable de se relever un jour de cette crise ; D'autres, vivent dans le déni de cette triste réalité.

Pour mieux comprendre quelques aspects importants de notre problème national, j'ai jugé bon de rappeler rapidement la genèse de la nation libanaise, et toutes les tergiversations et les convoitises qui ont précédé la constitution du « Grand Liban », et dont les séquelles continuent à marquer et perturber son histoire. Je parlerai aussi des efforts ardues et substantiels des libanais – le Mythe de Sisyphe, diront certains - pour bâtir un Etat auquel ils aspirent.

Les 4 sessions de notre colloque, analyseront la situation dans toutes ses dimensions, politique, structurelle, institutionnelle, économique et sociale ; et concevront des pistes constructives pour rebâtir le Liban dans sa vocation universelle.

Pour revenir à la genèse du Liban, nous allons nous arrêter rapidement sur les efforts des libanais et leurs partenaires et amis, notamment la France, qui avaient à cœur de fonder cette nation libanaise qui dès le départ, dans cet orient instable et déchiqueté, porterait un Message de concorde et de paix.

En 1919, c'est à la suite du démembrement de l'empire Ottoman, que le sort du Liban a été envisagé par les grandes puissances. Sous l'impulsion des libanais du Liban et d'outremer, de toutes les confessions, le Patriarche maronite Elias Hoayek, mandaté par le conseil du Mont-Liban, devait prendre le relai de Daoud Ammoun comme représentant du Liban à la conférence de Versailles, et poursuivre avec acharnement les discussions avec l'Administration française pour déterminer l'avenir du pays. Vu l'âge avancé du Patriarche Elias Hoayek, une délégation présidée par Mgr Abdallah Khoury prendra le relai du Patriarche à cette « conférence ».

Dès le départ de ces négociations, nous allons assister à des tiraillements entre les interlocuteurs libanais et étrangers, notamment au sujet de la détermination des frontières du nouvel Etat, avec les conséquences de ces tiraillements sur les deux dimensions démographiques et sociales du pays, et leur impact sur la question de l'allégeance populaire qui restera \* une source de préoccupations permanentes pour les libanais, \* et un motif d'immixtion étrangère dans notre vie nationale ; le Liban va, tout au long de son histoire, subir la résurgence de « démons identitaires » dus à ces tiraillements géographiques et sociales.

Il y a presque cent ans, les négociations pour la Déclaration du Grand Liban ont débuté le 27 Août 1919, dès l'arrivée du Patriarche Elias Hoayek à Paris et sa réunion avec le Président Raymond Poincaré, puis la présentation, le 25 septembre, d'un mémorandum au congrès de Versailles. Le 10 novembre, Georges Clémenceau, alors Premier ministre et Président du congrès de Versailles, devait notifier officiellement le Patriarche Hoayek, par une lettre d'intention datée du 10 novembre, la reconnaissance de la France du bienfondé des doléances libanaises. Ceci nonobstant les réserves et les pressions diverses des interlocuteurs français et étrangers.

Le problème de la détermination des frontières et des institutions de cette entité n'était pas résolu pour autant.

- La première opposition est venue du prince Fayçal d'Iraq, le 25 décembre 1919. Il ambitionnait de créer un royaume arabe incluant le Liban, et donc refusait la création d'un Liban indépendant. Le 6 janvier 1920, Fayçal annonçait explicitement son opposition à la création de l'entité libanaise et notamment le rattachement de la Békaa, de Hasbaya et de Rashaya à cette entité. Il devait réitérer cette position lors d'un autre voyage à Paris, le 21 février 1920.
- Tollé général au Liban contre la déclaration du Roi fayçal, et grandes réunions multiconfessionnelles à Bkerké pour appuyer la mission du Patriarche.
- Ceci, alors que François Georges Picot annonçait le 16 février l'intention d'exclure Beyrouth et Tripoli de la souveraineté libanaise. Une position confirmée par Robert de Caix, en charge des affaires du Proche Orient auprès du congrès de Versailles et du Quai d'Orsay. Il devait confirmer l'intention de considérer Beyrouth comme ville Libre, ainsi que l'intention de trouver un statut spécial pour le Sud-Liban, la Békaa et Rashaya.

- De Caix prétextait même que les Libanais n'étaient pas unanimes quant à la délimitation des frontières du Liban. Il prévoyait un statut spécial pour Beyrouth et Tripoli.
- Ce n'est que le 4 Août 1920 que le général Henri Gouraud, lors de sa visite à Zahlé, annonçait « dans l'enthousiasme général, la réunion au Liban des quatre cantons : Békaa, Baalbeck, Rashaya, Hasbaya »<sup>1</sup>, alors que le premier ministre, et ministre des affaires étrangères Alexandre Etienne Millerand annonçait la décision du gouvernement français de répondre à la demande de la délégation libanaise de la reconnaissance du Liban dans ses frontières actuelles, telles que définies déjà par la France en 1860.
- Le 1<sup>er</sup> Septembre 1920, le Général Gouraud annoncera à partir de la Résidence des Pins à Beyrouth, en présence de tous les dignitaires politiques et religieux Libanais, la naissance du Grand Liban dans ses frontières actuelles sous mandant de la France.
- Le 22 novembre 1943, et à la suite d'une Intifada populaire, le gouvernement libanais annonçait unilatéralement la fin du mandat français et déclarait le Liban entièrement indépendant et souverain.

Ce petit aperçu, pour montrer combien la déclaration de l'indépendance du Grand Liban a été ardue et sujette à des pressions et des objections diverses et des tractations ardues, qui allaient garder leurs traces dans les années à venir, tout au long du parcours politique et institutionnel du pays. Même après la déclaration officielle du Grand Liban, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1920, puis de la déclaration de sa souveraineté en 1943, les prétentions diverses et les tentatives de déstabilisation n'allaient pas s'arrêter.

### **En 1948**

La fondation de l'Etat d'Israël va remettre en cause les frontières du Proche-Orient, et déstabiliser le Liban. De plus, l'impact des réfugiés palestiniens, arrivés au Liban par centaines de milliers, vont peser dangereusement sur l'équilibre démographique libanais, et sur la vie économique et sociale, et sera la source de beaucoup de crises souvent meurtrières.

### **En 1955**

---

<sup>1</sup> Al Muzakkara, (Mémoires de Mgr Abdallah Houry) Publications NDU

Les retombées de la révolution nassérienne sur le Liban et les velléités unionistes du président Abdel Nasser seront une grande source de déstabilisation du pays. Il faudra attendre le débarquement des « marines » américains en 1956 pour sauver le Liban de l'emprise du Président égyptien et de ses services.

### **En 1969**

Les retombées de l'Intifada palestinienne et les velléités de l'OLP d'établir au Liban une pseudo souveraineté palestinienne, avec l'aval actif des pays arabes, vont transformer le Liban, d'un pays pacifique en un pays de confrontation militaire, évidemment inégale, avec Israël.

### **En 1977**

Mainmise de la Syrie sur le Liban sous prétexte d'y ramener la paix. Puis, retrait de l'armée syrienne du pays, en 2005, suite à un ultimatum américain et français.

### **En 2005**

Mainmise iranienne sous le couvert de la résistance Chiite contre Israël.

Sans oublier les plusieurs invasions de l'armée israélienne, notamment en 1982 et 2006..., qui vont mettre le pays à feu et à sang, et leurs effets désastreux sur la souveraineté, l'unité nationale et la sécurité des citoyens.

\*\*\*\*\*

Voilà en quelques sorte le cheminement du Liban durant un siècle de son indépendance. Pour un tout petit pays, c'en est vraiment trop. Comment un petit pays comme le Liban pouvait-il tenir tête à toutes ces interventions musclées dans ses affaires ? Dans ce contexte, c'est un miracle que le pays ait pu survivre et préserver ses institutions, sa vocation et son message.

Cent ans durant, le Liban a résisté, a persévéré et a réalisé, malgré tout, beaucoup de ses objectifs nationaux :

- Ne s'était-il pas distingué à une certaine période de son histoire récente pour avoir été un modèle de bonne gouvernance durant le mandat du Président Fouad Chéhab.
- Ne s'est-il pas distingué, malgré tout, pour avoir été un Etat singulier dans cette région, fier de sa culture, de son rôle et de son message universel comme l'a dépeint le Pape Jean-Paul II.

Restituons le Liban en tant que pays de droit et de justice après avoir atteint un niveau alarmant d'assassinats et de harcèlement des activistes

sans révéler les auteurs et les traduire en justice pour empêcher la répétition de tels crimes et mettre fin à l'impunité. J'insiste : le temps de l'impunité est révolu avec le jugement rendu par la Chambre d'appel du TSL, condamnant à l'unanimité deux membres présumés du Hezbollah à la prison à perpétuité pour chacun des crimes dont ils ont été déclarés coupables. Qu'en est-il des crimes perpétrés au Liban depuis l'assassinat du Mufti Hassan Khaled, Kamal Jumblat, Président Bachir Gemayel et le Président René Mouawad, jusqu'aux victimes de la Révolution du Cèdre Pierre Gemayel, Antoine Ghanem, Gibran Tueini, Samir Kassir, Mohamad Chatah et autres, à finir par l'activiste Lukman Slim.

Le peuple libanais reste malgré toutes ses épreuves un exemple de résistance permanente pour la préservation de son unité et des valeurs qu'il a toujours défendu.

L'objectif de cette conférence est de tirer les leçons et les conclusions du passé dans toutes ses composantes, et de proposer des solutions salutaires pour un avenir de paix et de prospérité. Cet avenir ne peut se réaliser que par le retour aux fondamentaux qui ont constitué le Liban, l'ont préservé et lui ont consacré son rôle.

J'entends par fondamentaux :

1. Le respect de la souveraineté nationale. Une citoyenneté libanaise ne peut se concevoir sans allégeance exclusive à l'Etat libanais et ses institutions.
2. Le respect des valeurs universelles d'égalité des citoyens et du respect des droits de l'homme reconnus par toutes les chartes internationales. Ces mêmes valeurs qui ont distingué le Liban dans la région du Moyen Orient.
3. Le respect de la Constitution libanaise repensée et réadaptée aux besoins de la nation.
4. La modernisation de ses structures socio-économiques capables de relancer l'économie libanaise et de rétablir la paix sociale.

\* \* \* \* \*